

Résultats du sondage sur les modes d'activité

Jean-Jacques Laboutière

Nous tenons à remercier tous ceux d'entre vous qui ont pris la peine de répondre au sondage que nous avons réalisé au cours du mois de juillet dernier. Près de la moitié de nos adhérents nous ont renvoyé leurs réponses, ce qui constitue donc un échantillon largement représentatif pour pouvoir en tirer des conclusions.

L'analyse des résultats montre tout d'abord la proportion considérable de psychiatres ayant un exercice mixte, qu'il s'agisse de pratique salariée en institution ou de pratique libérale en établissements de soins privés ou publics. Pas moins de 53 % de nos adhérents ont une pratique mixte (à rapprocher avec les chiffres de l'ensemble de la profession : 52 %). La mixité des pratiques est donc particulièrement présente en psychiatrie puisque, toujours d'après les données officielles, il ne serait que de 40 % dans les autres spécialités médicales.

Parmi les praticiens d'exercice exclusif, la pratique de cabinet est très largement majoritaire avec 94 % des adhérents. Seuls 2 % des adhérents exercent de manière exclusive en établissement de soins privés et 4 % comme salariés en institution. Ces résultats sont conformes à ce que l'on pouvait intuitivement attendre : il est en effet exceptionnel que ces deux derniers modes d'exercice soient pratiqués de manière exclusive.

Ce sondage nous a également permis de déterminer des profils moyens d'activité et nous informe de ce qui pourrait être considéré comme un «plein-temps» dans les différents modes d'exercice : il serait d'environ 9 demi-journées par semaine. (Minimum : 6, maximum : 13).

Ce dernier chiffre, qui paraît singulièrement bas pour un exercice exclusif, demanderait à être mieux expliqué : s'agit-il d'une volonté délibérée des confrères de limiter leur temps de travail ou bien les psychiatres rencontrent-ils de plus en plus de difficulté à trouver un emploi en institution ?

En ce qui concerne la pratique de cabinet, la notion de demi-journée est évidemment beaucoup plus élastique que dans une institution rythmée par des horaires mieux définis. Si l'on admet qu'une demi-journée correspond à quatre heures de travail, la moyenne observée de 9 demi-journées par semaine laisse penser que le «plein-temps moyen» en cabinet de nos adhérents serait de 70 à 75 actes par semaine (sur la base d'une durée moyenne d'une demi-heure par consultation). Ce chiffre doit cependant être pris avec prudence car beaucoup d'entre nous travaillent plutôt sur un rythme de trois quart d'heures par consultation, voire une heure pour les premières consultations.

Toutes ces données, qui méritent d'être encore affinées, nous seront précieuses pour défendre notre exercice. Merci encore à tous d'avoir été si nombreux à répondre.

Jean-Jacques Laboutière